

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 52068 Numéro SIREN : 419 716 436 Nom ou dénomination : A.V.N.V.I.
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt 2422

N° 11084* 19. Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD COPIE CERTIFIÉE CONFORME 2018	
Formulaire à déposer en double exemplaire		Le gérant 		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL AVNVI Le Moulin Robert 61600 MAGNY LE DESERT					
SIRET 4 1 9 7 1 6 4 3 6 0 0 0 8 6			Mél : avnvi@orange.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITE					
Activités exercées TRANSPORTEUR			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
			Nom / Adresse 0		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGESTION					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
GESTÉLIA BASSE NORMANDIE 10-14 RUE CLAUDE BLOCH 14000 CAEN					
Tél : 0231477110			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date : 29/04/20 Lieu : MAGNY LE DESERT		
			Qualité et nom du signataire : GERANT DE VARAM REMY OLIVIER		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	30 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)						(2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis						(5)	Total (a à h)
							30 000
							30 000

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

--

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise Le Moulin Robert 61600 MAGNY LE DESERT		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 41971643600086		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
Frais d'établissement*		AB	AC	
Frais de développement*		CX	CQ	
TOTAL			3 578	2 962
CONCESSIONS & DROIT SIMIL BREV LIC			3 578	
AMORTISSEMENTS DROIT SIMIL BREV LIC		AF	AG	2 962 616
Fonds commercial (1)		AH	AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM	
Terrains		AN	AO	
Constructions		AP	AQ	
			57 049	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	55 102 1 947
TOTAL			119 631	
MATERIEL DE TRANSPORT			113 884	
VEHICULE DE TOURISME			124	
MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ		AT	AU	99 665 19 966
TOTAL		AV	AW	
Avances et acomptes		AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT	
Autres participations		CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE	2 168
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	10 256
TOTAL (II)		BJ	BK	157 729 34 953
Matières premières, approvisionnements		BL	BM	
TOTAL			18 955	
En cours de production de biens		BN	BO	18 955
En cours de production de services		BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
TOTAL			65 253	
MARCHANDISES GROUPE A		BT	BU	65 253
			3 023	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	3 023
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	
				580 712

TOTAL	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	370 028	CA		370 028
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	80 364	CG		80 364
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 277	CI		21 277
		TOTAL (III)	CJ	1 139 612	CK		1 139 612
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 332 295	IA	157 729	1 174 565
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

		Désignation de l'entreprise <u>SARL AVNVI</u>		Néant ☐ *		
				Exercice N		
TOTAL	80 063					
CAPITAL AMORTI	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 063)			DA	80 063	
CAPITAUX PROPRES				DB	29 900	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			PRIMES D'	29 900	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)				8 006	
	RESERVE LEGALE PROPEMENT DITE			DD	8 006	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	102 085	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 197	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	245 251		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
TOTAL (4) DETTES	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	314 738	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	96 440	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	316	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	190 935	
	Dettes fiscales et sociales			DY	326 763	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	121	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	929 314		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 174 565		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		

(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	240 051
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	196 155

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		
										3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	3 578	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[	Dont Composants M3	KS	59 380	KT		KU	519	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	102 304	KZ		LA	14 757	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 624	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	167 307	LO		LP	15 276	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P	2 168	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	10 256	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	12 424	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	183 309	ØH		ØJ	15 276	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		3		4			
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 578	1X	3 578	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 850	MK	57 049	ML	57 049	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP	3 053	MQ	114 008	MR	114 008	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 624	MU	5 624	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	5 903	NH	176 680	NI	176 680		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C	2 168	2D	2 168	
	Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F	10 256	2G	10 256	
	TOTAL IV		13		NJ		NK	12 424	2H	12 424	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	5 903	ØL	192 682	ØM	192 682

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis - SD 2018

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVINéant ☒ *

	CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
		Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL AVNVI</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	2 651	PF	312	PG		PH	2 962					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	56 056	QA	1 896	QB	2 850	QC	55 102					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	88 018	QI	9 076	QJ	3 053	QK	94 041					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 496	QM	127	QN		QO	5 624					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	149 570	QV	11 100	QW	5 903	QX	154 767					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	152 221	ØP	11 411	ØQ	5 903	ØR	157 729					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9								
Primes de remboursement des obligations							SP								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI				Néant ☒ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II		5Z	TV		TW	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SARL AVNVI

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	10 256	UV		UW	10 256				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	580 712		580 712						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres	VM	Impôts sur les bénéfices								
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 864						
	collectivités	VN		T	8 478						
				T	4 208						
				T	2 178		14 864				
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		79 152						
	publiques	VE		E	79 152		79 152				
			Divers	VP	990		990				
	Groupe et associés (2)	VC	194 270		194 270						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	80 753		80 753						
Charges constatées d'avance	VS	21 277		21 277							
TOTAUX			VT	982 273	VU	972 017	VV	10 256			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	93				93				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	314 645		230 051		84 594				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	190 935				190 935				
Personnel et comptes rattachés		8C	115 133				115 133				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	69 520								
			SECURIT 23 034								
			CAISSE R 5 145								
			CAIS RET 10 467								
			AUTRES O 8 825								
			CHARGES 22 049				69 520				
État et	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	121 049								
autres			T	27 948							
			T	93 101			121 049				
collectivités	Obligations cautionnées	VX									
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 062				21 062				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									

Groupe et associés (2)		V1	96 440	10 000	86 440	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	121		121	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	928 998	VZ	240 051	688 947
RENOVOIS	(1)	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		VK	40 588	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVI				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	* Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WA	25 197		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			WB			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB			XE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	Régimes particuliers / impositions différées										I8	
	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %										ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										XR		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ				
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	25 197	
II. DÉDUCTIONS										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WB	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										I6	
	Majoration d'amortissement*										WZ	
	Mesures d'incitation										XA	
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tridécies)		PA			
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										YG		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YH				
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		YC				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YD		
III. RÉSULTAT FISCAL										Y2		
TOTAL II										XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	25 197	
{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	25 197	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	0	
										XO		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		SARL AVNVI		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	89 941	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	25 197	
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	64 744	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	64 744	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	109 965	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☒

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)			ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 616					ZD					
	Prélèvements sur les réserves			ØE	27 384					ZE	30 000				
										ZF					
	TOTAL I			ØF	30 000					TOTAL II	ZH	30 000			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	1 761 878	)	YQ	728 934				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES - EXTERNES - IMPÔTS ET - TAXES	- Sous-traitance									YT	8 144				
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	40 210	)		42 606				
				LOCATION							31 274				
				LOCATION							2 396				
				bouteille ox							331				
				FLEET BO							7 483				
				CHARGES L						XQ	1 122				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	21 243				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV					
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	1 213	)	ST	1 989 190				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	2 061 183				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										10 751				
	CONTRI										389				
CET-CO									YW	10 362					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		)	9Z	36 397					
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									YX	47 148					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	643 378				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	402 345				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *									ØB	959 332				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1,27 %				
	- Numéro de centre agréé *			XP							- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ						

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVI

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	NETTOYEUR HP HDS 9	2 850	2 850		
	2	JUMPER 4360TE61 OC	1 243	1 243		
	3	MERCEDES CP-721-H	245	245		
	4	MERCEDES BN-609-F	766	766		
	5	MERCEDES BM-598-X	799	799		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3	5 200	5 200	5 200				
	4	11 000	11 000	11 000				
	5	11 000	11 000	11 000				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		27 200					
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVI

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

N° 10182*23

15

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVI				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : SARL AVNVI		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 283 580	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	196 743	
TOTAL 1	OX	3 480 323	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	30 688	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	30 689	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	1 185 539	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	460 378	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	10 210	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 431	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 659 559	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 851 453	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 851 453
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 480 323	Effectifs au sens de la CVAE * EY 36
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	/ /	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	YP	36	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

4 1 9 7 1 6 4 3 6 0 0 0 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AVNVI

ADRESSE (voie) Le Moulin Robert

CODE POSTAL 61600

VILLE

MAGNY LE DESERT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCVI Dénomination VARAM
 N° SIREN (si société établie en France) 530273762 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 4 575,00
 Adresse : N° Voie LES HAUTES MELLIERES
 Code Postal 61600 Commune MAGNY-LE-DESERT Pays FRA

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

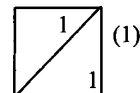
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 41971643600086

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AVNVI

ADRESSE (voie) Le Moulin Robert

CODE POSTAL 61600

VILLE MAGNY LE DESERT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.



N° 11093*21

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES

FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD

(2018)

ANNEE 2019 ou exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI

Adresse Le Moulin Robert

61600 MAGNY LE DESERT

du 01/01/19

au 31/12/19

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	DUFFARD GUILLAUME CONDUCTEUR				LA TRISTERE 61600 LA FERTE MACE			
2	GESBERT MICHEL CHEF D'EXPLOITATION				11 RESIDENCE MONTGOMERY 61150 ECOUCHE LES VALLES			
3	BOISGONTIER ROMAIN CONDUCTEUR				23 ALLEE DE LA MASSUE 61140 BAGNOLES DE L ORNE			
4	LEFRANC CHRISTIAN CONDUCTEUR				62 RUE DES JARDINS 14220 POTIGNY			
5	PHILIPPE LIONEL CONDUCTEUR				1 LOTISSEMENT DES FONTAINETTE 61600 LA SAUVAGERE			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
1	29 975				29 975			29 975
2	35 334				35 334			35 334
3	30 006				30 006			30 006
4	33 587				33 587			33 587
5	30 429				30 429			30 429
6								
7								
8								
9								
10								
**	159 331				159 331			159 331

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		227
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 544
Total		2 771

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) 10	162 102	- de l'exercice 2019 10	0
- de l'exercice précédent 10	167 904	- de l'exercice précédent 10	0
Nom et qualité du signataire REMY OLIVIER GERANT DE VARAM		A MAGNY LE DESERT , le 29/04/20 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI
Numéro de siret 41971643600086

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	41971643600086	4941A
SARL AVNVI Le Moulin Robert 61600 MAGNY LE DESERT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)
SC VARAM Les Hauts Mellieres 61600 MAGNY LE DESERT	100,00	OLIVIER RE Les Hauts Mellieres 61600 MAGNY LE DESERT COURTEILL La Margatiere 61600 MAGNY LE DESERT GESBERT A 23 RUE MAURICE LANGLOIS 51400 MOURMELON GESBERT M 11 RESIDENCE MONTGOMERY 61150 ECOUCHE	71,28 3,75 11,43 8,84

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI
Numéro de siret 41971643600086

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI
 Numéro de siret 41971643600086

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	1 600	6 752
HOUFFALIZE VENTE CP-721-HS F/4 HOUFFALIZE VENTE CP-721-HS F/4		5 200
CAMION EXPORT DEUTSCHLAND BM-5 CAMION EXPORT DEUTSCHLAND BM-5		11 000
CAMION EXPORT DEUTSCHLAND BN-6 CAMION EXPORT DEUTSCHLAND BN-6		11 000
Total	1 600	33 952

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI
Numéro de siret 41971643600086

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
BEST DRIVE RFA 2019 MARCHANDISES (OU GROUPE) A	6 182
Etat Produits à recevoir TIPP 2SEM 2019	79 152
Intérêts Courus CAT CAT TONIC CROISSANCE 5ANS	204
Total des produits à recevoir	85 538

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt FONDS DE ROULEMENT - 9309	50
OD Clôture Emprunt PRET VEHICULE BK-598-BX - 9349	1
OD Clôture Emprunt PRET FONDS DE ROULEMENT - 0209	49
Facture à recevoir BS 12	816
Facture à recevoir	4 143
Facture à recevoir EDF CONSO	771
Provision pour congés à payer Provision brut	86 082
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	22 049
Provision pour congés à payer Provision charges fiscales	1 834
Etat Charges à payer FORMATION CONTINUE	11 481
Etat Charges à payer FONGECIF	812
Etat Charges à payer CONSTRUCTION N +20 salariés	4 305
Etat Charges à payer AGEFIPH HANDICAPES	720
OD Clôture Emprunt FONDS DE ROULEMENT - 9309	28
OD Clôture Emprunt PRET VEHICULE BK-598-BX - 9349	93
Intérêts Courus CAT CAT TONIC CROISSANCE 5ANS	204
Trésorerie Charges à payer BPO BPO ARR TRIM	378
Trésorerie Charges à payer CCM CM INTERETS S/FRAIS	895
Total des charges à payer	134 712

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
OD Charges Loy. TRACTEUR EQ-641-XQ			494		
OD Charges Loy. TRACTEUR EV-767-FQ			485		
OD Charges Loy. VL DZ-472-SP			208		
OD Charges Prest. VL DZ-472-SP			39		
OD Charges Loy. BENNE EX-058-DV			185		
OD Charges Loy. TRACTEUR DV-766-PA			1 369		
OD Charges Loy. LEMONNIER			90		
OD Charges Loy. AIR PRODUCTS			190		
OD Charges Loy. TRACTEUR CG-614-AB			387		
OD Charges Loy. TRACTEUR EQ-699-PA			1 348		
OD Charges Loy. TRACTEUR EM-793-EJ			223		
OD Charges Loy. TRACTEUR CT-740-AP			372		
OD Charges Loy. TRACTEUR DL-402-CZ			775		
OD Charges Loy. TRACTEUR EQ-569-GP			786		
OD Charges Loy. BENNE EX-256-DV			185		
OD Charges Loy. TRACTEUR DV-205-LY			1 323		
OD Charges Ass. TRACTEUR DV-205-LY			15		
OD Charges Loy. TRACTEUR DV-881-NY			1 369		
OD Charges Loy. TRACTEUR DP-173-EP			217		
OD Charges Loy. TRACTEUR EL-858-QX			780		
OD Charges Loy. BENNE EX-156-DV			185		
OD Charges Loy. BENNE EK-751-TP			371		
OD Charges Loy. VL EC-616-PR			28		
OD Charges Prest. VL EC-616-PR			6		
OD Charges Loy. TRACTEUR ER-408-CM			793		
OD Charges Loy. TRACTEUR EE-092-YN			448		
OD Charges Loy. AIR LIQUIDE			162		
CCA PLEIN GO DU 29/12 AU 31/12 CARBURANTS			7 935		
CCA sur charges externes diver INITIAL ENTRETIEN			511		
Total des charges constatées d'avance			21 277		

Désignation de l'entreprise SARL AVNVI
Numéro de siret 41971643600086

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

A.V.N.V.I.
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 062,50 euros
Siège social : Le Moulin Robert
61600 MAGNY LE DESERT
419 716 436 RCS ALENCON

RAPPORT DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le soussigné Rémy OLIVIER, gérant non associé de la société A.V.N.V.I., a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 283 580 euros contre 3 329 582 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,38%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 219 069 euros contre 237 352 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,70%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 52 130 euros contre 63 685 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,14%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 061 183 euros contre 2 100 490 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,87%.

20

Le montant des impôts et taxes s'élève à 47 148 euros contre 52 178 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,64%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 090 878 euros contre 1 094 544 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,33%.

Le montant des charges sociales s'élève à 238 207 euros contre 234 728 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,48%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 36 comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 11 411 euros contre 19 447 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -41,32%.

Le montant des autres charges s'élève à 3 431 euros contre 698 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 391,54%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 504 388 euros contre 3 565 769 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,72%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 739 euros contre 1 164 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -249,39%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -5 416 euros (-2 299 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -7 155 euros contre -1 135 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -530,39%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 32 352 euros contre 3 541 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés nul contre -210 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 25 197,25 euros contre un bénéfice de 2 615,79 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 863,27%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 174 565 euros contre 1 103 148 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,47%.

Proposition d'affectation du résultat

Il est à noter que le compte « autres réserves » s'élevait, à la clôture de l'exercice précédent après distribution, à un montant de 102 085,20 euros et non 132 085,20 euros comme mentionné.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 25 197,25 euros qui recevrait l'affectation suivante :

RD

Bénéfice de l'exercice

25 197,25 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 127 282,45 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 245 251,20 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

30 000 euros, soit 6,56 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

Rv

Conventions conclues par l'associée unique avec la Société :

I – Rémunération de Monsieur Rémy OLIVIER, Gérant

Montant : 6 000 euros

II - Existence dans les écritures de la société d'un compte courant d'associé au nom de Monsieur Rémy OLIVIER, gérant.

Montant créditeur au 31 décembre 2019 : 96 440,11 euros

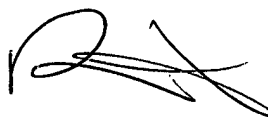
Non rémunéré

Fait à MAGNY LE DESERT

Le 15 Juin 2020

Rémy OLIVIER

Gérant



A.V.N.V.I.
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 062,50 euros

Siège social : Le Moulin Robert
61600 MAGNY LE DESERT
419 716 436 RCS ALENCON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 25 197,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 25 197,25 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 127 282,45 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

Néant

20

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

30 000 euros, soit 6,56 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.